



VERSION FINALE (FSESP et CCRE)¹

Comité de Dialogue social dans l'Administration locale et régionale Programme de travail 2011-2013

A. Objectifs

Représenter les employeurs et les syndicats du secteur de l'administration locale et régionale dans un dialogue social tel que le prévoient les Traités, avoir des discussions et conclure des accords sur des matières d'intérêt commun;

ET

Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'administration locale et régionale dans la logique de la reconnaissance du principe général de l'autonomie locale et régionale inscrite dans le Traité de Lisbonne en :

- organisant des activités destinées à maintenir et renforcer le dialogue social entre employeurs et organisations syndicales dans l'administration locale et régionale des États membres et des pays candidats;
- promouvant la qualité des services assurés par l'administration locale et régionale en se fondant sur des valeurs de responsabilité et de redevabilité sociale et environnementale et l'échange d'informations sur les questions liées au marché du travail et en promouvant les intérêts et la bonne pratique dans le secteur de l'administration locale et régionale;
- répondant aux consultations et autres initiatives de la Commission, du Parlement et du Conseil, en se montrant proactif et en influençant la législation et la politique dans les domaines de l'emploi, la formation, la protection sociale, la législation du travail et les questions relatives à la santé et la sécurité;
- élaborant et arrêtant des positions communes sur des questions de politique à l'échelon européen aux fins du dialogue avec les institutions européennes.

B. Instruments

- 1. Les réunions de dialogue social (4 réunions de groupe de travail et 2 plénières par an)
- 2. Un projet financé par l'Union européenne chaque année (le prochain, en 2012, sur un dès thèmes qui suivent, sera rédigé en 2011 et présenté à l'automne 2011).
- 3. Appariement actif / travail en réseau des membres du comité.

¹ Finalisée pendant la réunion plénière du 10 décembre 2010 et la réunion du groupe de pilotage du 16 décembre 2010.

4. Présence et participation des Secrétariats de la FSESP et la CCRE aux activités nationales.

C. Thèmes d'action pour 2011-2013

Le programme de travail couvre les trois années allant de 2011 à 2013. Un programme de trois ans permet au Comité de dialogue social de mieux planifier, atteindre et suivre les priorités correspondant à cette période. Chaque année, le comité passera le programme en revue; il procédera aux ajustements nécessaires et arrêtera les activités et les résultats à atteindre l'année suivante.

1) La crise économique et son impact sur l'administration locale et régionale

Dans le cadre de notre dernier programme, nous avons eu des échanges sur l'impact de la crise économique et publié deux déclarations communes, principalement pour influencer la position politique de l'Union européenne. La crise n'est pas finie et nous allons poursuivre notre action. Par ailleurs, nous sommes conscients que la demande d'investissement public va croître sous l'effet du vieillissement démographique et du changement climatique. De fait, la Commission a récemment appelé à investir dans le secteur de l'énergie 3 billions d'euros dont une grande partie viendrait du contribuable. Dans ce contexte, la FSESP et le CCRE vont :

- Examiner l'impact de la crise sur l'emploi, la (ré)organisation et l'adaptation de l'administration et des services en récoltant des statistiques et des informations auprès de chaque pays participant. Une initiative est à envisager pour voir comment les pouvoirs locaux évaluent cet impact, par exemple sur l'égalité hommes-femmes.
- Évaluer (par le biais d'une étude conjointe) dans quelle mesure la crise stimule le développement d'autres formes de travail, c'est-à-dire le travail intérimaire, les contrats à durée déterminée, les "faux" indépendants, et analyser l'impact que cela a sur la qualité de l'emploi et des services.
- Rassembler des idées et des exemples de mesures prises par les administrations locales et régionales en matière d'économies sur les coûts et d'investissement futur.
- Promouvoir, dans le nouveau système de gouvernance économique, une expression équilibrée de la pérennité des finances publiques en termes, à la fois, de recettes et de dépenses.

2) L'"Avenir du travail"

En 2007, le CCRE et la FSESP ont confié au Working Lives Research Institute une étude sur la réforme de l'administration locale en Europe. L'étude note que "Les autorités publiques devraient être mieux à même de superviser et d'évaluer les différentes façons de fournir des services locaux et d'évaluer les différents risques que cela implique, par exemple pour ce qui est de la difficulté de définir les critères de qualité employés dans les contrats publics, et, de fait, en ce qui concerne les problèmes résultant de la fragmentation des procédures de passation des marchés publics." Les raisons pour lesquelles les pouvoirs publics pourraient refuser de soumettre les services publics aux lois du marché sont nombreuses et fondées, mais la question est rarement abordée. Dans ses conclusions, le comité prend acte d'un parti pris à l'encontre de la fourniture de ces services par le secteur

² "Soutenir le processus de réforme dans l'administration locale et régionale : Évaluation conjointe des expériences enregistrées concernant différentes formes de prestation de service" : http://www.epsu.org/a/4160

public et conclut que "cette étude, ainsi que la discussion menée au sein du comité de dialogue social, devraient préparer la voie à la poursuite d'un dialogue à différents niveaux, et ce à propos:

- de l'orientation des réformes
- du rôle du dialogue social dans les processus de changement
- des arguments pour et contre les différentes formes de prestation des services
- du concept de qualité des services"

Le comité a aussi eu en 2010 un échange de vues sur le renforcement de l'efficacité et de la productivité par le biais de la promotion du bien-être au travail (atelier CCRE-FSESP de mai 2010); la FSESP et le CCRE souhaitent échanger des idées sur "l'avenir du lieu de travail". La FSESP et le CCRE peuvent tirer parti de ces activités (et aussi les avoir présentes à l'esprit lorsqu'ils réagiront aux prochaines initiatives politiques de l'Union européenne, par exemple l'Acte pour le marché unique et les autres initiatives 2020, voir plus loin). Les principaux thèmes seront :

Santé, sécurité et milieu de travail

Notre souci majeur sera la mise en œuvre de nos principes directeurs relatifs à la violence des tiers.

- En 2011, nous lancerons, avec les autres secteurs, notre projet relatif aux principes directeurs sur la violence des tiers (2010-2011) qui comportera trois ateliers et une conférence.
- Après cela, nous évaluerons les progrès réalisés au niveau de la mise en application (2011-2013).

Égalité

L'égalité constituait un élément central des précédents programmes de travail de la FSESP comme du CCRE. Outre le suivi de nos principes directeurs relatifs aux plans d'action pour l'égalité hommes-femmes, nous devons aussi poursuivre notre action pour la non-discrimination et l'intégration des migrants. Les actions à entreprendre pourraient notamment être :

- ✓ Suivi des Principes directeurs CCRE/FSESP pour l'égalité : étudier comment s'attaquer aux problèmes soulevés dans ces principes directeurs;
- ✓ Organisation de tables rondes nationales sur l'égalité : recensement des politiques en vigueur dans nos pays membres et des écarts à combler; recommandations sur les conclusions des tables rondes / lien avec la Charte du CCRE sur l'égalité et la politique de la FSESP;
- ✓ Migration : analyse des politiques de recrutement et des pratiques en la matière, de la formation des travailleurs migrants dans les administrations publiques et de l'adaptation des services destinés aux migrants, échange de vues et cartographie des stéréotypes appliqués aux migrants : en fonction des résultats, avec la possibilité d'une campagne commune contre le racisme;
- ✓ Échange de mesures positives prises sur le lieu de travail pour recruter et conserver les travailleurs migrants et les membres de groupes vulnérables (jeunes et travailleurs âgés).

Compétences et apprentissage tout au long de la vie

L'initiative phare "Des compétences nouvelles et des emplois" qui vient d'être publiée (COM(2010)682 final/2) encourage l'adaptation de la population active à un environnement changeant, comme par exemple les TIC, le changement technologique, l'apprentissage tout au long de la vie, l'adaptation des compétences dans l'administration publique et la cartographie des compétences susceptibles d'être requises dans les divers États membres. Le perfectionnement des compétences intéresse beaucoup la FSESP comme le CCRE. En conséquence, le Comité de dialogue social examinera les diverses options conduisant à des résultats concrets dans ce domaine.

Changement climatique et écologisation du lieu de travail

Le comité examinera également la question du changement climatique et ses conséquences pour l'administration locale et régionale.

3) Communication sur l'Acte pour le marché unique (AMU) – COM(2010)608

La communication énonce 50 propositions et la Commission fait appel aux commentaires pour la fin février 2011. Aux yeux de la FSESP et du CCRE, les propositions clés sont celles portant sur les marchés publics et sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) :

- ✓ Révision de la Directive sur les marchés publics (2011-2012). Nous allons surtout nous efforcer de mettre à profit le guide de la Commission sur les marchés publics et explorer les possibilités d'expliciter et renforcer la démarche de l'Union européenne s'agissant de l'intégration des critères sociaux (et environnementaux) dans les marchés publics. Nous envisagerons la possibilité d'organiser un atelier multisectoriel avec les secteurs (textile, restauration, sécurité, nettoyage) qui se sont dotés d'un guide, en prenant en compte les aspects positifs et négatifs. De là, nous serons peut-être en mesure d'élaborer, avec des experts des marchés publics des deux parties, un guide ou des recommandations communes sur les critères sociaux dans les marchés publics de notre secteur. Une autre possibilité serait une initiative commune en formation.
- ✓ Initiative législative sur les concessions (2011). L'évaluation de la situation existante reste à faire. Nous supposons qu'une telle évaluation et toute évaluation d'impact des nouvelles propositions qui suivrait devraient tenir compte de l'aspect social (l'emploi en particulier) et de la qualité.
- ✓ La Commission veut publier (en 2011?) une communication et "d'autres mesures" sur les services publics, notamment une "trousse à outils" sur le financement, les marchés publics, la coopération publique, l'évaluation et l'accès universel. Un premier échange avec la Commission devrait être organisé à ce sujet afin d'examiner plus en détail s'il peut être pertinent pour notre Comité de dialogue social. Cette proposition de l'Acte pour le marché unique a un lien avec le débat en cours sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG). Nous insisterons pour qu'un lien soit fait avec le projet de la Commission de mettre en œuvre la Charte européenne des droits fondamentaux faisant l'objet du document COM(2010)573, qui stipule que "le travail législatif et décisionnel de la Commission, du Parlement et du Conseil doit être pleinement conforme à la Charte".

L'Acte pour le marché unique ainsi que la Communication sur la politique industrielle COM(2010)614 évoquent une prochaine (2011) consultation des partenaires sociaux sur un cadre européen pour la restructuration. L'accès à la formation et au perfectionnement des compétences sera un des éléments clés.

D'une manière plus générale, il faudrait que le comité développe son expertise pour ce qui

est de l'évaluation des initiatives politiques de l'Union européenne et de l'impact éventuel sur l'administration locale et régionale (et de sa contribution) pour, de la sorte, alimenter le processus d'évaluation d'impact de la Commission (et aussi les "tests d'aptitude").

4) Initiative phare "Union de l'innovation" de la stratégie Europe 2020

Avec sa Stratégie Europe 2020 récemment publiée (qui comporte 3 priorités, 5 objectifs et 7 "initiatives phares"), l'Union européenne arrête ses objectifs pour les dix prochaines années. Le CCRE et la FSESP portent une attention particulière aux diverses initiatives phares, en quête de moyens pour associer l'administration locale et régionale. Parallèlement aux éléments de service public de l'Acte pour le marché unique, particulièrement pertinents pour la modernisation du secteur de l'administration locale et régionale, on trouve aussi l'initiative phare "Une Union de l'innovation" COM(2010)546. Le texte de la communication souligne que "dans un contexte d'austérité budgétaire, le secteur public se doit plus que jamais d'innover" et formule à cet effet quelques propositions :

- ✓ Des projets européens en matière d'innovation sociale, soutenus par le FSE, et destinés aux entrepreneurs sociaux, au secteur public et au tiers secteur
- ✓ Un programme de recherche comportant un "Tableau de bord européen de l'innovation dans le secteur public"
- ✓ Une proposition de développement de "l'économie de la connaissance" et d'une stratégie du marché du travail pour le secteur des soins
- ✓ Des propositions consistant à soutenir des partenariats d'innovation sur le changement climatique, l'eau, la qualité de vie d'une population vieillissante

Un premier échange avec la Commission devrait être organisé afin d'analyser ces propositions en profondeur ainsi qu'une éventuelle participation de notre part.

5) Dialogue social sectoriel

Comme l'ont fait plusieurs Présidences de l'Union européenne, La Commission insiste sur le développement du dialogue social et souligne qu'il mérite un soutien des États membres comme de l'Union européenne. Les partenaires sociaux devraient être habilités à jouer pleinement leur rôle dans une situation qui a évolué. Il faut promouvoir le dialogue social dans le respect de la diversité des solutions nationales et de principes tels que la transparence et la démocratie. Le comité s'interrogera aussi sur sa propre existence dans l'optique de son renforcement, par exemple en augmentant le nombre des participants et par une participation plus active aux réunions et décisions. La démarche peut être multiple :

- Le CCRE et la FSESP doivent continuer à renforcer la participation au comité et à maintenir le lien entre le dialogue social aux échelons européen et national/social.
- Il faut encourager nos membres à élaborer des plans nationaux exposant régulièrement ce qui s'est fait dans le domaine du dialogue social, ce qu'ils jugent important, comment évoluent les relations entre représentants des travailleurs et des employeurs, comment ils conçoivent leur participation au dialogue social européen.
- Le CCRE et la FSESP doivent explorer les modalités d'une évaluation systématique de l'impact de l'action du comité s'agissant du suivi et de la mise en œuvre des décisions qui ont été prises.